



Orange DO Grand Ouest et Coronavirus : Grande vigilance nécessaire !

Suite aux annonces gouvernementales de confinement, nous avons laissé deux jours et demi à la direction pour qu'elle puisse faire des propositions qui permettent à chacun-e de travailler en toute sécurité, dès lors que ça lui est possible (ni en arrêt, ni en garde d'enfant). Le lundi 16 mars, les boutiques sont fermées, le 17 mars au soir, tout le personnel de l'AE est chez soi, avec ou sans solution de télétravail. Le mercredi 18 mars, la DOGO continue d'obliger :

- des salarié-es sédentaires à venir travailler sur site parce que leur seul tort est de ne pas avoir de solution de télétravail, au SCO, à l'UAT, à l'A2P, dans les deux UI. Ces obligations se font sans respecter les conditions minimales de sécurité : pas de nettoyage des locaux en rapport avec la pandémie... des lingettes pour nettoyer sa position de travail.
- les technicien-nes à travailler sans les Equipements de Protection individuels (EPI) nécessaires à leur sécurité, à leur santé, et à la non propagation de la maladie dans la population et au sein des équipes.

Il est alors clair que c'est la poursuite de l'activité qui est privilégiée. Votre inquiétude est légitime, tout autant que votre aspiration à travailler en sécurité. SUD prend donc ses responsabilités parce que la situation est grave et qu'il n'est pas acceptable que des salarié-es qui ont la malchance d'être là où ils sont soient exposé-es sans protection.

Droit d'alerte pour Danger Grave et Imminent

Nous avons proposé à l'ensemble des organisations syndicales de déposer un droit d'alerte pour danger grave et imminent. Seule la CGT nous a répondu favorablement, les autres syndicats considérant que notre démarche commune demandant un CSE extraordinaire était suffisante. Ce droit d'alerte a été déposé par SUD et la CGT le mercredi 18 mars à 17h.

Pour les sédentaires de la relation client, il aura fallu plus d'une semaine pour que l'ensemble des sites ferme, soit le mercredi 25 mars au soir, avec ou sans solution de télétravail pour les salarié-es.

Pour les technicien-nes et toutes les personnes susceptibles d'intervenir sur le terrain, l'entreprise rejette les dispositions de protection collective. Elle modifie et adapte sans cesse les conditions de l'activité, ce qui n'est pas forcément étonnant dans la période au vu de l'impréparation du plan de continuité (PCA) de l'entreprise. La sécurité pour les personnels n'est pas ou n'a pas toujours été la priorité de l'entreprise. Les EPI (Equipements de Protection Individuelle masques, gants, lunettes, gel..) dont les obligations de mise en œuvre ne sont pas respectées, arrivent lentement et ne sont pas encore partout arrivés malgré certaines affirmations de l'entreprise.

Stop aux deux poids, deux mesures

Une telle situation de crise est un révélateur majeur : il y a les intérêts de l'entreprise, puis ceux des salarié-es et de la population. Et comme toujours, il y a une priorisation.

C'est là que la vérité reprend ses droits : on n'est plus dans la communication. Il est manifeste qu'Orange veut que tous-tes les salarié-es travaillent, que l'activité soit préservée! Nous n'avons pas demandé que ce soient les vacances. Notre seule exigence était et est toujours que tous-tes les salarié-es amené-es à travailler, le fassent en toute sécurité.

Avril 2020

Ce n'est pas le cas. Il y a donc les périmètres où cela a posé peu de difficultés, la grande masse des salarié-es étant équipé-es de PC portables et ayant une activité non adhérente, ou virtualisable ! C'est le cas dans une grande partie des divisions nationales à quelques très rares exceptions : dès lundi 16 au soir, ou au plus tard mardi 17 à midi, dans tout le bassin Grand Ouest, tou-ttes ces salarié-es étaient chez eux et les sites fermés. C'est une toute autre réalité dans la DO.

Vigilance pour les semaines à venir

Nous voyons avec inquiétude l'annonce faite par la DOGO de reprendre l'activité des UI quasi normalement en s'appuyant sur la lettre de Bruno Lemaire aux opérateurs affirmant leur rôle essentiel. Déjà des chargé-es d'affaire ont été informé-es qu'ils et elles devraient retourner sur le terrain. Pour quelles activités ? Dans quelles conditions ? Nous sommes parfaitement conscient-es des enjeux de la qualité des services d'Orange pour la population et les entreprises dans la période de crise sanitaire. Cependant, nous réaffirmons que la sécurité des salarié-es et de la population doit être la priorité. Nous demandons notamment que l'entreprise organise une alternance des équipes terrain et que seules les interventions de 1^{er} catégorie et celles caractérisées par des critères d'urgence soient assurées.

Nous sommes circonspect-es quant aux intentions de l'entreprise sur la réouverture ou non des sites. Nous pensons que les conditions ne sont pas réunies pour que des salarié-es sédentaires reviennent travailler sur site. Nous sommes tout aussi circonspect-es sur l'éventualité d'une réouverture de certaines boutiques qui ne pourraient se faire que dans un cadre de sécurité sanitaire très strict.

Nous sommes en colère quand l'entreprise exerce des pressions sur les salarié-es en garde d'enfant à qui on demande de télétravailler quand même. Si on peut imaginer télétravailler avec un ou plusieurs enfants une journée ou deux, cette situation n'est pas tenable dans la durée. Et nous intervenons pour que ces pressions cessent dans les meilleurs délais.

Nous sommes sidéré-es que l'entreprise s'affranchisse de toute règle en changeant significativement, unilatéralement et sans délai de prévenance les horaires de certain-es salarié-es. Et nous les contestons.

Nous sommes vigilant-es parce que les signaux de réorganisation rapide et parfois brutale de l'activité se multiplient. Il appartient à l'entreprise d'organiser le travail, mais ses décisions ne doivent pas exposer les salarié-es à des risques plus grands encore. Nous sommes très nombreux-ses en télétravail. Pour beaucoup d'entre nous, c'est la première fois, et sans y avoir été préparé-es. Les conditions de l'activité doivent donc être les plus sereines possibles pour éviter des risques liés à l'isolement professionnel.

Nous sommes conscient-es de vos inquiétudes pour les congés, la rémunération, les suites... et sommes particulièrement engagé-es dans la négociation nationale en cours.

SUD est là pour vous

Nous sommes vigilant-es parce que le contexte de crise peut constituer une opportunité pour certain-es de réduire à néant les droits des salarié-es. La loi d'urgence et les ordonnances et décrets parus dans la foulée ouvrent des potentialités énormes aux entreprises en ce sens.

Nous ne faisons pas de grand discours, nous agissons. Un contre-pouvoir est plus que jamais nécessaire aujourd'hui dans les entreprises face aux enjeux qui nous attendent.

En cette période d'éloignement les un-es des autres, la communication est rendue plus difficile.

N'hésitez pas à nous contacter par tous moyens que vous choisirez.